**EPU 29, 18 janvier 2017**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Luxembourg**

Merci, M. le Président.

Le Canada salue les mesures concrètes prises au cours de la période précédente par le Luxembourg pour promouvoir l'égalité entre les sexes, pour protéger les victimes de la traite de personnes, pour améliorer l'accessibilité des personnes ayant un handicap et pour clarifier les lois concernant la pornographie juvénile. Le Canada souligne également les efforts du Luxembourg qui honore son engagement à accueillir des réfugiés et demandeurs d'asile.

Le Canada recommande que le Luxembourg :

1. Assure que les personnes vulnérables parmi les demandeurs de protection internationale soient rapidement identifiées au moment de leur passage dans les structures d’accueil de l’Office luxembourgeois de l’accueil et de l’intégration.
2. Assure une formation sur les droits de la personne à tous les intervenants officiels, civils ou policiers accompagnant les demandeurs de protection internationale dans leur parcours.
3. Protège le droit au logement en assurant que les personnes bénéficiant du statut de protection internationale soient en mesure de trouver un logement abordable.